



Madame, Monsieur,

Mars 2010

Le secteur associatif à l'épreuve des réformes : RGPP *, HPST ** ...

*La nature même de notre mission nous engage à des ajustements, des modifications, des transformations ... en un mot à une adaptation permanente. Pourtant les réformes qui ont cours depuis 2007 s'accélèrent. L'environnement évolue et les associations sont confrontées à un nouveau système de contraintes et de ressources dont l'impact est devenu déterminant sur leur positionnement et sur le fonctionnement des établissements qu'elles gèrent. Les réformes composent ainsi une nouvelle feuille de route pour les établissements et services : changement dans le domaine des pratiques professionnelles, nouvelle donne en matière de pilotage stratégique et de gouvernance, conditions de succès des démarches à mettre en œuvre et élargissement de la concurrence avec le secteur marchand notamment... La RGPP a ainsi pour objectif « de réaliser un examen stratégique de l'ensemble des dépenses budgétaires et fiscales de l'état et de ses opérateurs, et plus généralement d'éclairer les possibilités d'évolution de l'ensemble des dépenses publiques ». Il s'agirait de changer en profondeur l'organisation administrative française et le contenu de l'action publique en répondant à une triple exigence : offrir un meilleur service public aux usagers, faire bénéficier les agents de meilleures conditions de travail et de carrière et diminuer le niveau des dépenses publiques. Cette logique est à l'œuvre dans la loi HPST qui réforme en profondeur des pans entiers du droit des institutions sociales et médico-sociales. Cette loi, qui crée les Agences Régionales de Santé *** (ARS) se donne pour objectif de mettre en œuvre un réseau global d'accompagnement de la personne dans son parcours de santé. Elle a pour objectif de surmonter les cloisonnements entre les différents champs d'intervention afin de définir des politiques de santé plus cohérentes sur le territoire : hôpital, médecine ambulatoire, prévention et médico-social). Cette gestion transversale des interventions des secteurs sanitaire et médico-social sera pilotée par l'ARS, acteur unique de la mise en œuvre à l'échelon régional des politiques de santé.*

De nombreux éléments doivent appeler à la vigilance du secteur d'une part et des associations d'autre part, afin de développer encore la plus-value du secteur associatif qui constitue son identité propre : sa conception de l'homme, de la citoyenneté et de la démocratie. L'Assemblée Générale 2010 qui se déroulera le 19 juin 2010 au CMCI, portera d'ailleurs sur ce thème d'importance. Nous vous y attendons nombreux.

Marc VIGOUROUX

* RGPP : révision générale des politiques publiques (lancement en conseil des ministres du 20/06/2007)

** HPST : Hôpital Patients Santé Territoire » du 21 juillet 2009

*** L'OMS définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et (qui) ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ...

- ❖ **Extension de capacité de 7 places à temps partiel pour l'ESAT les Lierres et l'ESAT les Citronniers**, portant ainsi la capacité d'accueil de chacun d'entre eux à 127 Travailleurs Handicapés. Ce projet nécessite uniquement une information en CROSMS et l'accord de la DDASS.
- ❖ **Création d'un FAM en Accueil Temporaire à Tallard pour 12 personnes**. Ce type de structure, anciennement appelé « lieu de rupture », aura une double finalité : accueillir des personnes handicapées en situation difficile sur leur lieu d'hébergement habituel, et apporter un répit aux aidants familiaux en accueillant des personnes ne disposant pas de place en établissement. Cette structure sera également accessible à l'ensemble du département.
- ❖ **L'acquisition récente d'une villa en plein centre de ville de Gardanne** et à quelques pas des Acacias dont l'une des dépendances sera agrandie, permettra de développer l'intégration sociale de 18 travailleurs handicapés qui bénéficieront d'un logement permettant un accès aisé à la vie de la cité.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION ...

- ❖ **Handi Art**. Pour la quatrième année consécutive, l'association organisait l'exposition *Handi Art* au Château de Bouc Bel Air, du 23 au 30 mars 2010. Cette manifestation permet de sensibiliser et de faire découvrir au grand public des créations de travailleurs handicapés. Cette année, une soixantaine de toiles et de sculptures variées étaient exposées. Plus spécifiquement, depuis 2009, un atelier de découverte destiné aux scolaires, a été mis en place sur cette période. Après avoir visité l'exposition et observé une démonstration des artistes de l'association, les élèves étaient invités à réaliser « L'arbre des regards et des rencontres ». Individuellement, chaque enfant effectuait sa propre peinture, puis toutes les feuilles étaient collées sur une toile blanche où était préalablement esquissé un tronc d'arbre. Ce type d'atelier permet d'allier création individuelle et création collective, de faire découvrir aux plus jeunes un domaine artistique et de les sensibiliser au handicap.
- ❖ **Les établissements et services ouvriront leurs portes en mai et juin prochain**. Cet événement permet de mettre en valeur autour d'animations spécifiques, les pratiques professionnelles d'une part et les activités des personnes accueillies d'autre part. L'objectif est de mobiliser les énergies autour de l'accueil des acteurs internes et partenaires divers des différents établissements et services. Très attendues par chacun, les portes ouvertes seront également l'occasion d'échanger, de mûrir de nouveaux projets et de stimuler la créativité de tous.
- ❖ **L'UNAPEI fête ses 50 ans**. A cette occasion et dans le cadre de la campagne « Ensemble c'est tous », une semaine intitulée « Investir la cité pour devenir visibles » est organisée du 4 au 12 mai 2010, pour sensibiliser le grand public au handicap. Les associations membres sont invitées à participer à l'événement dans leurs établissements, notamment via des actions d'affichage, de tractage. Ces outils sont disponibles sur le site Internet de l'UNAPEI.

LA VIE QUOTIDIENNE ...

- ❖ **L'évaluation interne des établissements est entrée dans sa phase opérationnelle**. Le retour des professionnels est très positif et la mobilisation des acteurs de terrain est forte, chaque professionnel semblant se retrouver dans les indicateurs du référentiel. L'échéancier prévu sera respecté : les rapports d'autoévaluation des établissements seront prêts en avril.
- ❖ **Le développement des compétences des salariés sera mis à l'honneur en 2010. Il est primordial pour l'association de se doter des compétences nécessaires à un accompagnement de qualité**. A ce jour, même si la grande majorité des salariés (94 %) dispose d'un niveau de formation supérieur ou égal au besoin, certains salariés font « fonction de » et doivent bénéficier d'une formation qualifiante. L'association met en œuvre les recherches de financements qui sont nécessaires à la sécurisation de ces parcours professionnels. L'objectif, pour ces trois prochaines années, est d'augmenter encore le niveau de qualification général des professionnels. Aussi, des outils RH sont développés afin d'identifier au mieux les besoins et attentes des salariés en matière de formation, en regard des objectifs poursuivis par les établissements et services. **Les efforts vont être accentués notamment en ce qui concerne la généralisation des EAP (Entretiens d'Appréciation et de Progrès)**. Pour cela, l'élaboration et/ou la mise à jour des définitions de fonctions nécessitera la participation des intéressés. Des groupes de travail seront mis en place dans les établissements dès le second trimestre 2010, afin d'initialiser cette nouvelle étape en collaboration avec les directions d'établissement.

**Nous vous attendons nombreux à l'Assemblée Générale 2010
Samedi 19 Juin 2010 à 9 heures 30 au CMCI**